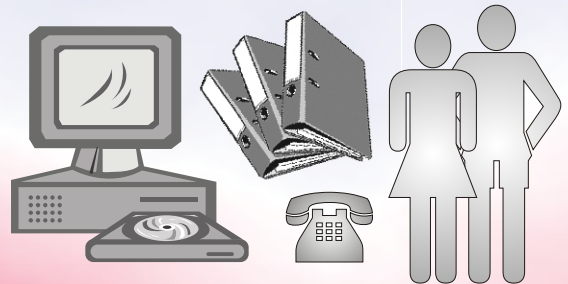
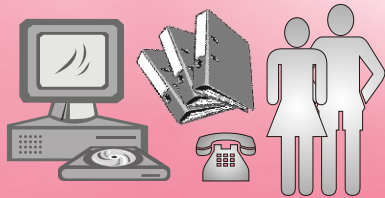


**Ce passeport a été réalisé par l'ensemble
des membres du groupe interministériel élargi
de sécurité économique***

**Groupe interministériel élargi
de sécurité économique***



**Protégez votre
information stratégique**

Édition octobre 2012

J'IDENTIFIE L'INFORMATION SENSIBLE AU SEIN DE L'ENTREPRISE



Dans l'entreprise, chacun, à son niveau possède un savoir-faire, gère une information stratégique ou peut y avoir accès.

Chacun doit avoir conscience des menaces qui pèsent sur cette information sensible ou stratégique car sa perte est très coûteuse pour l'entreprise et pour l'emploi.

Le personnel, à tout niveau de hiérarchie, doit y être sensible et adopter un comportement vigilant et responsable





NOTES








NOTES

LES BONNES PRATIQUES AU SEIN DE
L'ENTREPRISE

- Je fais "pupitre net" et ferme mon bureau. 
- J'accompagne et raccompagne mon visiteur.
- Je contrôle l'accès aux informations du stagiaire.
- Je respecte les règles de rangement, de stockage et de diffusion des documents sensibles en format papier ou numérique (armoire, supports amovibles, destruction...).
- Je surveille les opérations de maintenance par prestataire externe (contrat de service). 
- Je suis discret à l'oral (échanges téléphoniques, visioconférence) et par écrit (fax, notes...).
- Je respecte les règles de contrôle des accès (port apparent du badge).
- Je respecte la charte SSI (sites à risque, blog...).



LES BONNES PRATIQUES A L'EXTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE

- Dans les lieux publics (restaurant, hôtel, train...) je reste discret dans mes conversations et ne me sépare jamais de mes données sensibles (papier ou numérique).  
- Dans les salons, je maîtrise l'information diffusée et je me méfie des faux clients.
- A l'étranger, je prépare mes voyages : en expurgeant mon 'informatique' nomade de toute donnée sensible inutile à mon déplacement.
- En voyage, je respecte les us et coutumes locales et surtout, je reste prudent au téléphone sur ma vie professionnelle et privée.   
- Sur les réseaux sociaux, je suis discret sur mon activité professionnelle, sur mes opinions afin d'éviter toute exploitation préjudiciable de ces éléments.



Liens utiles



www.diplomatie.gouv.fr/voyageur

www.interieur.gouv.fr

www.securite-informatique.gouv.fr

www.ie.bercy.gouv.fr

www.douane.gouv.fr

Propriété industrielle :

Élaborer une stratégie de sécurité, rédiger un titre de propriété intellectuelle, déposer un brevet... :

Institut national de la propriété industrielle

<http://www.inpi.fr>

Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle

<http://www.cncpi.fr/>

Faites vous aider d'un avocat pour rédiger les contrats et intervenir dans un contentieux





**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement :**



Tél. : 03 20 13 65 20

@ : je.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale des finances publiques :

Tél. : 03 20 62 81 21

@ : drfip59@dgfip.finances.gouv.fr

Direction régionale des douanes et droits indirects :

Pôle Action Economique des douanes de Lille

Tél. : 03 28 36 36 36

@ : pae-lille@douane.finances.gouv.fr

INPI Délégation régionale :

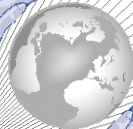
Tél. : 08 20 213 213

@ : nordpasdecalais@inpi.fr

**Délégation régionale à la recherche et
à la technologie :**

Tél. : 03 28 38 50 10

@ : drrt.nord-pas-de-calais@recherche.gouv.fr



***GIESE**

Nord - Pas-de-Calais

JE PROTÈGE MON SYSTÈME D'INFORMATION

- Je respecte la charte informatique de mon entreprise. Tout ce qui traite, stocke et transmet de l'information est vulnérable.



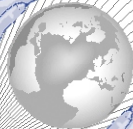
- J'ai conscience que ma responsabilité et celle de l'entreprise peuvent être engagées en cas d'utilisation illicite de l'outil informatique.



- Je garde secret mon mot de passe et le change régulièrement.



- Je protège mon informatique nomade contre le vol, la destruction ou les virus.



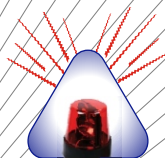
***GIESE**

Nord - Pas-de-Calais

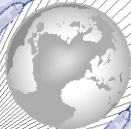
J'ALERTE

Je signale à ma direction :

- toute disparition d'objets, de documents, de fichiers (PC) ou de supports informatiques (disque externe, clé USB, CD Rom...);
- tout événement sortant de l'ordinaire ou atypique constaté dans ma vie professionnelle et, éventuellement, dans ma vie privée;
- toute personne étrangère à l'entreprise circulant non accompagnée dans les locaux.



**PASSIVITÉ ET NÉGLIGENCE NE
DOIVENT JAMAIS POUVOIR M'ÊTRE
REPROCHÉES**



***GIESE**
Nord - Pas-de-Calais



Vos contacts en région NPDC



État major interministériel de zone Nord :

Mission de sécurité économique

Tél. : 03 20 30 50 38 (secrétariat)

@ : emz-etat-major-zone-nord@interieur.gouv.fr

Direction zonale du renseignement intérieur Nord :

Section protection du patrimoine économique, industriel, scientifique et technologique

Tél. : 03 20 10 76 00

@ : sececo-lille@interieur.gouv.fr

Direction de la protection et de la sécurité de la

Défense : Bureau régional de la sécurité économique

Tél. : 03 28 38 28 06

@ : dpsd-lille@intradef.gouv.fr

Gendarmerie : Référent sécurité économique

Tél. : 03 20 43 57 56 / 06 26 79 36 20

@ : cabcom.rgnpc@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de

l'emploi : Chargé de mission intelligence économique

Tél. : 03 59 56 23 40 @ : nordpdc.crie@direccte.gouv.fr



***GIESE**
Nord - Pas-de-Calais

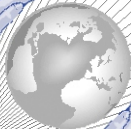
- Je mets en place une protection adaptée à ma stratégie pour exploiter mes innovations et construire mon image de marque

- je prends le temps avant et au cours de chaque étape du projet d'élaborer la stratégie de protection de l'innovation avant la divulgation en utilisant les titres de propriété industrielle appropriés (brevets, marques, dessins et modèles, ...);

- je réfléchis à l'extension des droits sur les marchés étrangers que je vise et aux modalités d'exploitation;

- je vérifie la titularité des droits sur les innovations exploitées et contractualise avec mes partenaires;

- Je me fais accompagner par la délégation régionale INPI pour toute information ou pour bénéficier d'un *pré-diagnostic "propriété industrielle"*



JE SUIS UNE ENTREPRISE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET JE SOUHAITE SÉCURISER MES APPROVISIONNEMENTS ET LES FLUX VERS MES CLIENTS

- J'opte pour le statut d'opérateur économique agréé (OEA) sûreté / sécurité / simplifications douanières.

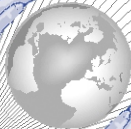
Le certificat OEA est un label de qualité et de fiabilité délivré par la Douane et reconnu par les 27 États membres de l'Union européenne, ainsi que désormais par la Suisse, la Norvège, le Japon et les États-Unis.

- Je participe ainsi à la sécurisation de la chaîne logistique.

- J'adresse ma demande :

- soit par voie électronique via le portail "pro.douane" ;
- soit par écrit à :

Direction générale des douanes et droits indirects
Bureau E3 - 11, rue des deux communes
93558 MONTREUIL CEDEX)



JE ME PROTÈGE DES CONTREFAÇONS EN ANTICIPANT

- Je suis titulaire de droits de propriété intellectuelle et je décide de me faire protéger en matière de contrefaçons.
- La douane peut retenir des marchandises soupçonnées de contrefaçon.
 - J'adresse ma **demande d'intervention*** à :
Direction Générale des douanes et droits indirects
Bureau E1 - Politique commerciale et tarifaire - Section propriété intellectuelle - 11 rue des deux Communes
59558 Montréuil cedex (dg-e1@douane.finances.gouv.fr)
 - * Une procédure simple, gratuite, valable un an.
 - Demande d'intervention nationale - Droits de propriété intellectuelle (Cerfa n° 12684*02)
 - Demande d'intervention communautaire - Droits de propriété intellectuelle (Cerfa n° 12683*02)
- Je dois apporter la preuve dans mon dossier de la propriété effective du droit de la propriété intellectuelle invoqué et une description précise des marchandises.
- Je renouvelle ma demande chaque année.
- Je signale tout changement.



MES BONS RÉFLEXES SUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- Je participe à la protection du potentiel scientifique et technique (P.P.S.T.) en adhérant à une démarche partenariale entre mon établissement et l'État
- Je fais une veille technologique :
 - j'anticipe les évolutions technologiques, vérifie la pertinence de mon projet, repère les partenaires, surveille les concurrents, identifie les contrefaçons potentielles et consulte les bases de données :
www.inpi.fr
- Je garde le secret et constitue des preuves de la date de création :
 - je mets en place une politique de confidentialité afin de protéger les savoir-faire ou les technologies non encore protégées, sensibilise le personnel à l'importance de la confidentialité, contractualise avec les partenaires et formalise les résultats avec une enveloppe Soleau ou un cahier de laboratoire.

